

Déjeuner de travail avec  
M. Monsieur Antoni MARTÍ PETIT  
Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre  
et Monsieur Nicola RENZI, Ministre des Affaires Etrangères, des Affaires politiques et de la  
Justice de la République de Saint-Marin

*Résidence de S.E. M. le Ministre d'Etat, 18 mars 2017*

La Principauté de Monaco est officiellement engagée, depuis le 18 mars 2015, dans des négociations avec l'Union européenne (UE) dans le but de conclure un accord d'association qui offrira un cadre de coopération et de dialogue pérenne avec les Etats membres de l'UE et les institutions européennes.

L'UE souhaitant créer un cadre de relations commun et cohérent avec les petits Etats européens, elle a entamé ces négociations avec les Principautés de Monaco et d'Andorre, ainsi qu'avec la République de Saint-Marin.

Depuis 2010, les trois pays se concertent très régulièrement sur les négociations avec l'UE, par le biais de rencontres à divers niveaux dans chaque Etat (Saint-Marin en 2012, Andorre en 2012 et juillet 2016), ainsi qu'à Bruxelles, par le biais des Missions permanentes ou lors des réunions de négociation. La dernière rencontre tripartite s'est tenue à Monaco le 18 octobre 2016 au niveau des ministres des Affaires étrangères.

1

## **1. La situation particulière des pays de petite dimension territoriale**

L'Andorre, Monaco et Saint-Marin présentent un certain nombre de points communs. Ce sont des États indépendants de petite dimension territoriale et faiblement peuplés, dont tous les pays limitrophes sont des États membres de l'UE, avec lesquels ils entretiennent des relations très étroites basées sur une histoire commune et des affinités politiques et culturelles.

Tous ces États sont des démocraties parlementaires et sont membres de l'Organisation des Nations Unies, du Conseil de l'Europe et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Il existe toutefois des différences géographiques et démographiques importantes entre eux.

- L'Andorre possède le territoire le plus vaste (468 km<sup>2</sup>) et aussi la population la plus nombreuse (environ 73 105 habitants). Elle est située à l'écart des grandes métropoles et est reliée aux pays limitrophes, à savoir l'Espagne et la France, par deux routes principales.
- Monaco a pour seul pays limitrophe la France et compte environ 36 300 habitants. Son territoire s'étend sur 2 km<sup>2</sup>.
- Saint-Marin est situé au sein d'un relief montagneux et est enclavé en Italie. La superficie de son territoire s'élève à 61,2 km<sup>2</sup> et sa population à 32 300 habitants.

Ces États diffèrent aussi par leurs systèmes constitutionnels, juridiques et politiques.

- L'Andorre est une co-principauté, dont les Co-Princes sont le président français et l'évêque d'Urgell (Espagne) et dispose d'un régime parlementaire.
- Monaco est une monarchie constitutionnelle et est étroitement liée à la France en vertu de nombreux traités bilatéraux.
- Saint-Marin est une République parlementaire.

## 2. Les relations avec l'UE

Les échanges commerciaux entre l'UE et les trois pays de petite dimension territoriale sont régis par des accords d'union douanière: Monaco est partie à un tel accord avec la France et est inclus dans le territoire douanier de l'UE, tandis que Saint-Marin et l'Andorre ont chacun conclu un accord d'union douanière avec l'UE.

De plus, il existe des accords monétaires et des accords concernant la lutte contre la fraude et l'échange d'informations en matière fiscale entre l'UE et chacun des trois pays de petite dimension territoriale.

En décembre 2010, le Conseil de l'UE a conclu que l'Union entretenait des relations «importantes mais fragmentées» avec ces trois États, étant donné qu'il existe encore des obstacles à la circulation des personnes, des marchandises et des services vers et depuis l'UE. Cela a entraîné un certain nombre de difficultés pratiques pour les citoyens et les entreprises tant de l'UE que des pays de petite dimension territoriale.

Le 18 mars 2015, se sont formellement ouvertes les négociations entre l'UE, d'une part, et Andorre, Monaco et Saint-Marin, d'autre part, en vue de conclure un ou plusieurs accords d'association afin de permettre la participation de ces pays au marché intérieur de l'UE ainsi qu'une coopération avec l'UE dans d'autres domaines d'action.

Les discussions ont d'abord porté sur le cadre institutionnel du ou des futurs accords. Elles se sont poursuivies par la libre circulation des marchandises et, depuis le début de l'année 2017, la libre circulation des services.

Les Autorités andorranes, monégasques et saint-marinaises se consultent très régulièrement dans le cadre des négociations avec l'UE, notamment pour dégager des positions coordonnées sur des sujets d'intérêt commun.

## Annexe 1 – La Principauté d'Andorre

**Géographie**

Etat enclavé du sud de l'Europe, la Principauté d'Andorre est située dans le massif des Pyrénées entre la France et l'Espagne sur une superficie de 468 km<sup>2</sup>.

**Population**

En juillet 2016, la Principauté d'Andorre comptait 73 105 habitants, soit 46% d'Andorrans, 26% d'Espagnols, 13% de Portugais, 5% de Français, et 10% d'autres nationalités.

**Economie**

L'activité économique de la Principauté est axée principalement sur les services. Le tourisme et le commerce constituent les piliers fondamentaux.

En 2015, Andorre enregistrait un PIB de 2,535 millions d'euros, situant le PIB par habitant à 34 974 euros, supérieur à la moyenne européenne.

Les principaux partenaires commerciaux d'Andorre sont les Etats membres de l'Union européenne, avec lesquels la Principauté réalise plus de 95% de ses exportations. La provenance des importations est à plus de 90% européenne.

**Indicateurs économiques 2015 :**

- Croissance du PIB : 0,2%
- Taux d'inflation : -0,9%
- Dette publique : 40% du PIB
- Déficit budgétaire : 5 M €

3

**Gouvernement**

Nature du régime : Co-Principauté parlementaire

Chef d'Etat : Président de la République française conjointement avec l'Evêque d'Urgel

**Composition du Gouvernement :**

- Président du Gouvernement : M. Antoni MARTI PETIT (depuis le 12 mai 2011 ; 2<sup>ème</sup> mandat).

Ministres :

- Ministre des Finances et de la Fonction publique : M. Jordi CINCA MATEOS
- Ministre de l'Administration publique, des transports et des Télécommunications : M. Jordi ALCOBE FONT
- Ministre de l'Aménagement du territoire : M. Jordi TORRES FALCO
- Ministre des Affaires étrangères : M. Gilbert SABOYA SUNYE
- Ministre de la Justice et de l'Intérieur : M. Xavier ESPOT ZAMORA

- Ministre des Relations institutionnelles, des Affaires sociales et de l'Emploi : Mme Maria Rosa FERRER OBIOLS
- Ministre du Tourisme et du Commerce : M. Francesc CAMP TORRES
- Ministre de l'Education et de l'Enseignement supérieur : M. Eric JOVER COMAS
- Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture, et du Développement durable : Mme Silvia CALVO ARMENGOL

Le pouvoir législatif est détenu par le Conseil Général. C'est un parlement avec une seule chambre, composé de 28 membres, à représentation mixte et paritaire de la population nationale et des 7 paroisses (communes). La moitié de ses membres est élue par circonscription nationale, l'autre moitié par paroisses, à raison de 2 Conseillers par paroisse. Les élections nationales sont organisées tous les 4 ans.

### Relations Diplomatiques entre Monaco et Andorre

La Principauté de Monaco et la Principauté d'Andorre ont établi officiellement des relations diplomatiques le 7 juillet 2006.

S. E. M Enric Tarrado-Vives a obtenu l'agrément préalable de S.A.S. le Prince Souverain le 4 novembre 2011. Il Lui a présenté ses Lettres de créance le 1er mars 2012.

Réciproquement, S.E. M. Claude COTTALORDA a été nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de la Principauté d'Andorre par Ordonnance n° 5.419 du 15 juillet 2015.

S.E. M. Claude COTTALORDA a présenté ses Lettres de créance à M. François HOLLANDE, Co-Prince d'Andorre, le 19 octobre 2015, et à S.E. Monseigneur Joan-Enric VIVES I SICILIA, évêque d'Urgell et Coprince Episcopal d'Andorre le 30 octobre 2015.

### Accords bilatéraux

- Accord entre la Principauté de Monaco et la Principauté d'Andorre en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale, 18 septembre 2009.
- Accord de coopération administrative entre le SICCFIN et son homologue d'Andorre (4 mai 2004).

## Annexe 2 – La République de Saint-Marin

### Géographie

Etat d'Europe méridionale, enclave souveraine en Italie (entre la province Emilie-Romagne, au nord, et celle des Marches, au sud), dominant la côte Adriatique, Saint-Marin occupe une superficie de 61 km<sup>2</sup>.

### Population

Saint-Marin compte 32.789 habitants (2015). En 2015, le taux de croissance démographique s'établissait à 0,67%.

Il convient de remarquer que la communauté saint-marinaise à l'étranger compte près de 15.000 ressortissants qui se trouvent principalement en Italie, en France et aux Etats-Unis d'Amérique.

### Economie

Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB :

- Industrie : 33,3%
- Banques et assurance : 17,6%
- Services : 13,6%

L'économie du pays est essentiellement liée à celle de l'Italie, qui absorbe 87% de ses exportations. Les importations proviennent à 82% d'Italie. L'Italie et Saint-Marin sont liés par une union douanière.

La crise économique et financière en Italie a eu un fort impact sur l'économie de Saint-Marin depuis 2008.

### Indicateurs économiques

Croissance du PIB : 1%

- PIB (2014) : 1,4 milliard d'euros €
- Taux de croissance (2014) : -1%
- Taux de chômage (mars 2014) : 8,4%
- Taux d'inflation (2013) : 2,5 %

### Gouvernement

Le pouvoir législatif est exercé par le Grand Conseil dont les 60 membres sont élus au suffrage universel direct (représentation proportionnelle) tous les 5 ans.

Le Conseil approuve le budget de l'Etat et élit deux fois par an (avril et octobre) en son sein les Capitaines Régents. Ceux-ci assument conjointement la fonction de Chef d'Etat. Ils président le Congrès d'Etat (gouvernement) qui exerce le pouvoir exécutif constitué par les Secrétaires d'Etat (Ministres).

Les dernières élections générales ont eu lieu le 4 décembre 2016. A cette occasion le gouvernement en place, dominé par le Parti des Chrétiens Démocrates de Saint-Marin (PDCS), a été battu par une coalition, Adesso.SM, formée de partis de gauche et de mouvements citoyens qui a recueilli 58% des voix.

Régime : République parlementaire

Capitaines Régents : M. Marino RICARDI et M. Fabio BERARDI (1<sup>er</sup> octobre 2016 au 1<sup>er</sup> avril 2017)

### **Composition du Gouvernement :**

27<sup>ème</sup> législature, 27 décembre 2016

- M. Nicolas RENZI, Ministre des Affaires étrangères et politiques et de la Justice\* ;
- M. Guerrino ZANOTTI, Ministre des Affaires intérieures, du Secteur public, des Relations avec les Conseils communaux, de la Simplification des Normes, des Affaires institutionnelles et de la Paix ;
- M. Simone CELLI, Ministre des Finances et du Budget, de la Poste, des Transports et de la Planification économique ;
- M. Andrea ZAFFERANI, Ministre de l'Industrie, de l'Artisanat, du Commerce, du Travail, de la Coopération et des Télécommunications ;
- M. Augusto MICHELOTTI, Ministre du Territoire et de l'Environnement, de l'Agriculture, du Tourisme, de la Protection civile, des Relations avec les Représentants pour les Travaux publics, des Politiques pour la Jeunesse ;
- M. Franco SANTI Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, de l'Égalité des Chances, du Bien-être et des Affaires sociales ;
- M. Marco PODESCHI Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Université, de la Recherche, de l'Information, du Sport, de l'Innovation Technologique et des Relations avec les Représentants des Ouvrages publics.

\* M. Nicola RENZI a été Capitaine Régent du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 1<sup>er</sup> avril 2016.

### **Relations Diplomatiques entre Monaco et Saint-Marin**

La Principauté de Monaco et la République de Saint-Marin ont établi des relations diplomatiques le 16 octobre 2006.

S.E. Mme Sylvie BOLLINI a obtenu l'agrément de S.A.S. le Prince Souverain le 16 janvier 2015. Elle Lui a présenté ses Lettres de créance le 7 septembre 2015.

Réciproquement, S.E. M. Robert FILLON a été nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de la République de Saint-Marin par Ordonnance n° 4.135 du 28 janvier 2013.

### **Accords bilatéraux**

- Accord en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale entre la Principauté de Monaco et la République de Saint-Marin, le 29 juillet 2009.
- Accord de coopération administrative entre le SICCFIN et son homologue de Saint-Marin (16 décembre 2005).